

Renvoi à l'Autorité de la concurrence de l'examen de la création d'une entreprise commune entre Eureden et Greenyard

Publié le 21 octobre 2025

Le 20 octobre 2025, la Commission européenne a renvoyé à l'Autorité de la concurrence l'examen de la création d'une entreprise commune de plein exercice par Greenyard et Eureden, réunissant certaines de leurs activités de production et commercialisation de légumes surgelés et de plats cuisinés surgelés à base de légumes.

Le groupe belge Greenyard est un acteur industriel, principalement actif dans le secteur de la transformation et la commercialisation de légumes frais, surgelés et appertisés. Eureden est un groupe coopératif breton, principalement actif dans les secteurs de la production, la transformation et la commercialisation de produits agricoles et alimentaires, tels que les légumes, la viande, les œufs et les produits laitiers en France. Il est notamment connu du grand public à travers ses marques D'Aucy et Paysan Breton.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 OCTOBRE 2025

Secteur des légumes surgelés : La Commission européenne renvoie à l'Autorité de la concurrence l'examen de la création d'une entreprise commune entre Eureden et Greenyard

[lire le communiqué de presse](#)